

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

**Jeudi 25 août 2016**

**Début du Conseil 20 h 00**

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **08**

Votants : **12**

**Secrétaire de séance : M Christian POZZA**

**PRESENTS** : Messieurs J. SOURSAC, Ch. POZZA, B. JULLIE S. ABADIE, F. VALETTE, N. VERDIER Mmes J. DE BARALLE, S. MAZET

**Absents excusés** : Messieurs Ch. ESTUBE, F. GUILLE, Mesdames G. LAFARGUE, M. MAUREL, V. GROSSEAU

**Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour tout vote lors de la séance**

**Madame LAFARGUE donne tout pouvoir à Madame MAZET pour tout vote lors de la séance**

**Madame MAUREL donne tout pouvoir à Monsieur ABADIE pour tout vote lors de la séance**

**Monsieur GUILLE donne tout pouvoir à Monsieur VERDIER pour tout vote lors de la séance**

M. Le Maire ouvre la séance et demande que soit rajouté à l'ordre du jour, les points suivants :

- Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaire,
- Délibération pour la demande d'affiliations volontaires au centre de gestion,
- Délibération changement du cabinet d'étude projet lotissement communal
- Délibération pour le prolongement de six mois du contrat CAE

Vote à l'unanimité pour le rajout de ces points

Il soumet à l'approbation des élus, le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 07/07/2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### - **Délibération applications des actes et actes budgétaires, changement de tiers de télétransmission (dématérialisation des procédures),**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 21 novembre 2014 autorisant la signature des conventions de dématérialisation des procédures avec la Préfecture et le CDG 82 et indique que le changement de tiers de télétransmission des actes implique la résiliation de l'ancienne convention signée avec le préfet et la signature de deux nouvelles conventions.

Monsieur le maire donne lecture de la nouvelle convention entre le représentant de l'Etat et les collectivités souhaitant procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le maire donne lecture de la convention entre le président du CDG 82 et les collectivités souhaitant procéder à la dématérialisation des procédures,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

12 voix POUR

0 voix CONTRE

- Valide la proposition de Monsieur le maire.
- Autorise Monsieur le maire à résilier l'ancienne convention signée avec le (sous-) préfet et à signer la nouvelle convention à intervenir avec le Préfet de Tarn-et-Garonne
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec le CDG 82.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

- **Délibération choix sur l'entreprise et prix (déplacement du monument aux Morts) et délibération sollicitant l'aide financière du conseil départemental et de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants Victimes de Guerre), déplacement du monument aux Morts,**

Monsieur le Maire donne lecture des 2 devis des entreprises Roc-eclerc et Farré Desvals. Après une analyse technique et tarifaire le choix se porte sur l'entreprise Roc-Eclerc.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

12 voix POUR

0 voix CONTRE

- Valide le devis de l'entreprise Roc-Eclerc pour un montant de 4 118.33 € TTC
- Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental
- Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès l'Office National des anciens combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

- **Délibération dossier permis d'aménager (lotissement communal) et délibération changement du cabinet d'étude projet lotissement communal**

1/ Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que le projet lotissement communal est inscrit au budget annexe et que dans le cadre de la viabilisation du lotissement communal et dans l'attente de la construction de maisons, les travaux de voirie définitive, des bas-côtés, l'aménagement et la plantation des espaces verts ainsi que l'éclairage public éventuel seront différés. La mairie s'engage à réaliser ces prestations avant 2020 et à en assurer l'entretien jusqu'au transfert dans le domaine public communal et au-delà. La commune s'engage à réaliser, entretenir et gérer les espaces communs y compris la voirie avant leur transfert dans le domaine public et au-delà.

2/ Monsieur le maire rappelle également la délibération du 24/05/2012 et explique aux élus présents que suite à la cessation d'activité du cabinet d'étude Jacky PERIé le dossier de réalisation du futur lotissement communal a été repris par le cabinet d'étude **LBP ETUDES & CONSEIL**.

Le Prix pour les travaux de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement communal reste identique à ce qui est noté sur la délibération à savoir 15 750 € HT soit 18 837 € TTC. Toutes les dépenses afférentes à ce dossier seront mandatées au cabinet d'étude LBP ETUDES & CONSEIL.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

12 voix POUR

0 voix CONTRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au Permis d'Aménager et à déposer le dossier de Permis d'Aménager en vue de son instruction.
- Emet un avis favorable à la reprise du dossier par le cabinet d'étude LBP ETUDES & CONSEIL.

- **DICRIM :**

Monsieur le Maire présente aux membres présents quelques points du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) relatant le risque majeur (phénomène naturel ou technologique) qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instauré par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que : « l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

La commune de **FABAS** est concernée éventuellement par:

--des risques naturels, tels que les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, les Séismes, les inondations, glissements de terrain ;

-des risques technologiques, tels que le transport de matières dangereuses, le risque

Nucléaire avec la centrale de Golfech. Ce document comporte 24 pages et sera envoyé au service de la préfecture pour approbation. Ensuite le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) devra être élaboré.

Le DICRIM est approuvé par les membres présents.

- **Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaire**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité et vu le départ volontaire de Monsieur Julien DALOD, actuellement directeur du centre de loisirs, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget à compter du 29/08/2016.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
01	Adjoint d'animation	Directeur du centre de loisirs		35 heures

Conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recourir un agent non titulaire pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 12 mois, à savoir du 29/08/2016 au 31/08/2017 (renouvelable une fois). La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut : 348.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

12 voix POUR

0 voix CONTRE

- **AUTORISENT** le Maire à créer un emploi d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaire, à compter du 29/08/2016 et le cas échéant à recourir à un agent non titulaire dans les conditions précitées ;

## **- Délibération pour la demande d'affiliations volontaires au centre de gestion**

Monsieur le Maire explique aux élus présents que deux établissements publics locaux ont demandés leur affiliation volontaire au Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Le POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GARONNE QUERCY GASCOGNE**
- **Le SYNDICAT MIXTE TARN ET GARONNE NUMERIQUE.**

Conformément aux dispositions prévues au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la collectivité peut dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier reçu du Centre de Gestion faire valoir des droits à opposition à l'une ou l'autre ou à ces deux demandes d'affiliation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

12 voix POUR

0 voix CONTRE

- **EMET un avis favorable aux deux demandes d'affiliation.**

## **- Délibération pour le prolongement du contrat CAE pour une durée de Six mois**

Monsieur le maire explique que le contrat emploi aidé « service technique » arrive à terme courant octobre, et pour ne pas s'y prendre au dernier moment il serait bon de faire le point et se positionner pour une prolongation de 6 mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

12 voix POUR

0 voix CONTRE

- Valide la prolongation de 6 mois de plus, à savoir jusqu'au 15 avril 2017.

## **DIVERS :**

Monsieur le Maire donne l'état d'avancement du diagnostic réseau d'assainissements collectifs. La dernière phase étant, techniquement réalisée par la société Aqualis, nous devrions avoir une réunion de clôture de cette étude courant du mois de septembre. Lors de cette réunion le bureau d'étude rendra un rapport qui comportera les défauts relevés et les travaux à réaliser pour y remédier. Dans les problèmes identifiés il y a notamment deux maisons qui rejettent ses eaux pluviales dans le réseau d'assainissements collectifs. Un courrier leur sera envoyé afin qu'ils remédient à ce problème.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux de la Grand' rue du Bourg. Au sujet de l'éclairage public 4 habitants sur 7 concernés par un ancrage sur leur façade ont répondu favorablement et 3 n'ont pas encore répondu ou sont incertain. Pour rappel le projet proposé par le SDE82 comprenait 9 points lumineux dont 8 sur façade.

Mme Mazet demande si nous avons eu une réponse du service transport au sujet d'une demande faite par un habitant d'un arrêt de bus supplémentaire au niveau de l'église. Monsieur le Maire donne la réponse du conseil départemental : « l'arrêt de bus demandé devant l'église est trop proche de celui du parking de l'école ». En conclusion le CD n'a pas validé cet arrêt supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle les dates des ateliers du PLUI organisés par la CCTGV. Ces ateliers auront lieu les jeudis 22 et 29 septembre à 19H

**Prochain conseil : le jeudi 06 octobre à 20 h**

**La séance est levée à 22h**